



L'ÉCLAIREUR DE HÉNANBIHEN

OCTOBRE 2024

Edito 



Le samedi 7 septembre a eu lieu le Forum des Associations, moment convivial où les associations présentes ont eu à cœur de présenter leurs activités, qu'elles soient culturelles, sportives ou solidaires. Cette matinée de retrouvailles et d'échanges s'est ponctuée par le traditionnel repas galettes -saucisses.

L'après-midi, une visite de la future Maison des Associations était programmée avec les différents membres des associations, permettant de visualiser l'avancée des travaux, d'échanger, et de se projeter vers l'avenir.

Ce nouveau lieu de vie comprendra la nouvelle bibliothèque, plus spacieuse, plus lumineuse, plus fonctionnelle, pouvant accueillir en toute sérénité les classes d'enfants. En sous-sol, le nouveau local jeunes avec un espace détente, un espace créatif, de plus une salle adaptée aux cours informatique et aux réunions en comité plus restreint, sans oublier la tisanerie (lieu de pause).

Ce bâtiment bénéficiera de subventions car rénové, par le Fonds Vert et la Dotation d'équipements des Territoires Ruraux (DETR). De plus, la région accordera une aide pour le "Bien vivre en Bretagne".

L'accès à la culture est un enjeu vital pour notre commune et ne doit pas être réservé qu'aux villes.

Octobre, Octobre Rose : Ensemble contre le cancer du sein.

Chaque année, le mois d'Octobre se teinte de rose, le ruban rose en est le symbole.

La lutte contre le cancer du sein est une cause qui touche et mobilise des millions de femmes et d'hommes. Octobre rose est un engagement collectif pour sensibiliser, prévenir et soutenir les femmes face à cette maladie.

Si ce cancer est guérissable lorsqu'il est pris à temps, il est important de se faire dépister. Bien que les avancées médicales aient permis d'augmenter les taux de guérison, l'information, la prévention et l'accompagnement restent au cœur de la bataille.

Vous trouverez dans ce mois d'Octobre, de nombreuses initiatives, marches, évènements.

Jean-Michel DANIEL,
Adjoint



Extraits des délibérations du dernier conseil municipal.
Toutes les délibérations détaillées sont consultables sur le site Internet de la mairie.

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen, légalement convoqué le 12 septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Michel LEBRET, Maire.

Étaient présents : Mme CORDON Catherine, Mme THEVENIN Eliane, M. DANIEL Jean-Michel, Monsieur HOUZE Daniel, Mme DURAND Anne, M. CHMIELEWSKI Ludovic, Mme COURCOUX Aurélie, M. MEHOUS Gwenaël, M. Yves CRINON, Mme HINGANT Claudine.

Étaient excusés : M. LEBRET Jean-Michel pouvoir à Mme CORDON Catherine, M. GAUTHIER Joseph pouvoir à Monsieur HOUZE Daniel, M. MENARD Alexis pouvoir à M. MEHOUS Gwenaël, M. CHANTOISEL Fabien pouvoir à M. DANIEL Jean-Michel, Mme ABBE Jacqueline pouvoir à Mme THEVENIN Eliane.

• **Lotissement des Rochettes : autorisation de signature du devis des travaux concernant le passage aérien du réseau HTA en passage souterrain**

Le 12 juillet 2024, nous avons reçu un devis de l'entreprise ENEDIS concernant les travaux de dévoiement du réseau HTA passage aérien au passage souterrain pour le lotissement des Rochettes. Le montant est de 22 541.89 € TTC. Madame CORDON propose de valider le devis de Enedis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte** le devis de l'entreprise ENEDIS pour un montant de 22 541.89 € TTC, et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

• **Renouvellement de l'adhésion au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols de Lamballe Terre & Mer**

Par délibération en date du 17 janvier 2017, 18 décembre 2018 et 9 juillet 2024, le Conseil communautaire de Lamballe Terre & Mer a défini les modalités de fonctionnement du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols. Ce dispositif a donné lieu à un conventionnement entre Lamballe Terre & Mer et chaque commune adhérente.

Les obligations liées à la mise en place de la saisine par voie électronique pour l'ensemble des pétitionnaires et la dématérialisation de la chaîne d'instruction pour les communes de plus de 3 500 habitants, nécessitent de mettre à jour cette convention cadre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** la convention confiant l'instruction des autorisations du droit des sols de la commune au service d'instruction des autorisations du droit des sols de Lamballe Terre & Mer, et **autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document se rapportant à cette affaire.

• **Aménagement d'un arrêt de bus à Saint-Samson : autorisation de signature des devis pour l'achat d'un abribus et de figurines**

Madame THEVENIN a fait la demande de devis pour l'achat de deux figurines pour permettre la mise en sécurité du passage piéton à Saint-Samson. Deux entreprises ont répondu favorablement. Elle propose au Conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise SERAC pour un montant de 3436.80 € TTC. En ce qui concerne l'installation d'un abribus à Saint-Samson, deux devis ont été reçus. Elle propose au Conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise SEMIO pour un montant de 3508.63 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **valide** le devis de l'entreprise SERAC pour l'achat de deux figurines pour un montant de 3 436.80 € TTC et **valide** le devis de l'entreprise SEMIO pour l'achat d'un abribus pour un montant de 3 508.63 € TTC.

• **Réhabilitation de l'ancienne caserne des pompiers en deux cabinets paramédicaux et logement habitat : demande de subvention Fonds Vert**

Le projet d'aménagement de l'ancienne caserne des pompiers avait été présenté au Conseil municipal. Le coût total des travaux est estimé à ce jour à 360 000 € TTC. Le plan de financement a été présenté au Conseil afin de solliciter la subvention Fonds Vert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le plan de financement tel que présenté, **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert 2024, et **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

• **Validation de l'entreprise retenue pour la mission de maîtrise d'œuvre aménagement progressif des espaces extérieurs des abords de l'école et mission de coordination générale du projet : autorisation de signature de l'acte d'engagement**

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 11 juillet 2024 avec la présence de l'ADAC 22 (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités) qui a analysé les offres. Après examen des offres, la commission a décidé d'auditionner les deux entreprises les mieux classées : le cabinet Ersilie et l'entreprise Inermis. À la suite de l'audition, la Commission d'appel d'offres a proposé de retenir l'offre de l'entreprise INERMIS pour un montant de 34 980.24 € TTC.

Pour valider la décision de recrutement de l'entreprise Inermis, il reste à signer l'acte d'engagement du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (12 POUR, 3 CONTRE), **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement pour le recrutement de l'entreprise Inermis.

~ PAROLE DE LA MINORITÉ ~

Dans tout projet d'aménagement, l'approche globale — savoir ce que l'on veut, où l'on va — et l'approche financière, sont importantes. Force est de constater que l'opération sur **le presbytère** n'a pas respecté ces principes majeurs. Achat précipité, 2 ans de réflexion sur ce que l'on allait en faire... Résultats : **bibliothèque trop petite, trop chère (900 000 €)** et achats de mobiliers non intégrés dans le projet...

Nous regrettons cette situation, mais comme c'était leur premier projet de mandature, nous pensons que les élus devaient prendre leurs marques pour éviter de répéter cette erreur... **Malheureusement, bis repetita :**

En effet, **la mairie a décidé de recruter et rémunérer (35 000 €) un maître d'œuvre pour superviser les travaux dits « l'îlot de l'école publique »** pouvant être prolongés sur quatre ans. Étonnamment, une fois de plus, aucun montant total des travaux n'a été estimé, ce qui est logique puisque le projet global définitif d'aménagement n'existe pas. Nous savons uniquement qu'il y aura deux étapes.

~ PAROLE DE LA MINORITÉ (SUITE) ~

La première, qui devrait durer un ou deux ans, comprendra la création de parkings, de trottoirs et d'une voie de circulation traversante. **Cette phase entraînera une réduction de moitié de la surface du terrain de tennis et d'un tiers de la cour de l'école.** Elle inclura également le désamiantage et la démolition de l'ancienne salle de sport.

La deuxième étape envisagée prévoit la construction d'une petite salle de sport de 400 m² et le réaménagement de la cour de l'école publique. Cette phase ne pourra être entamée, et encore moins achevée, que sous le mandat suivant.

L'absence du maire et de l'adjoint aux travaux **lors du vote**, ainsi que **l'absence d'informations sur la durée, le coût et la nature réelle du projet**, souligne à nouveau l'improvisation de la mairie et une gestion risquée pour les finances communales.

Alexis MENARD, Fabien CHANTOISEL et Gwenaël MEHOUS, élus de la minorité

~ INFORMATION COMMUNALE ~

Nouvelles adresses mail à la mairie

Les adresses mail de contact de la mairie ont changé depuis environ 1 mois. Voici les nouvelles adresses à utiliser, en fonction de la nature de votre demande :

- **accueil.mairie@henanbihen.fr** : demande de publications dans le bulletin communal / sur Panneau Pocket, location de salles communales, questions de comptabilité (pour les associations et professionnels).
- **secretariat.mairie@henanbihen.fr** : questions d'urbanisme, réclamations concernant la voirie, demandes de travaux, demande d'ouverture de débits de boissons, état civil, autres demandes diverses.

Attention : dans le cadre du renforcement de la cybersécurité, une validation de sécurité vous sera demandée si vous nous écrivez pour la première fois. Cette validation est indispensable pour la transmission de votre mail à la mairie.

Merci de ne plus utiliser les anciennes adresses mail, car elles ne seront plus valides d'ici peu.

D'autre part, toute demande/réclamation relative à la cantine ou la garderie, y compris pour les factures, est à transmettre via l'adresse suivante : **mairie.henanbihen.garderie@orange.fr**

Merci de bien respecter ces dispositions, prévues dans une démarche d'amélioration du traitement de vos demandes.

~ ÉTAT CIVIL ~

Naissances :

Rectification Eclairer de septembre : **Jules JOLY**, fils de Alexis JOLY et Noémie NICOLAS, est né le 31 Juillet.

Le 27 août 2024 : **Armand LE BANNIER**, fils de Anthony LE BANNIER et Mélanie SAGORY.

La municipalité présente ses sincères félicitations aux parents et ses vœux de bonheur aux bébés.



Décès :

Rectification Eclairer de septembre : **M. Henri DOUZAMY**, né le 6 juin 1926 à Matignon, décédé le 17 juillet 2024 à Lamballe.

Mme Danièle REBOURS, née le 17 août 1949 à Hénanbihen, décédée le 21 août 2024 à Loudéac.

M. Pierre ROUAULT, né le 6 mai 1926 à Hénanbihen, décédé le 28 août 2024 à Plérin.

La municipalité présente ses sincères condoléances aux familles.



~ URBANISME ~

DP : déclaration préalable PC : permis de construire PD : permis de démolir

DP 02207624C0023 : STTP LAUNAY, division de terrain en vue de construire, La Perrière.

DP 02207624C0026 : M. SALLOU Dominique, pergola, 3 rue de la Chapelle.

DP 02207624C0028 : Mme LECHEVALLIER Flavie, clôture et portail coulissant, 1 La Ville Téhérel.

PC 02207624C0002 : SCEA de la Chapelle, extension d'un bâtiment agricole avec démolition partielle, Lorgerie.

PC 02207624C0003 : M. DENIARD Jean-Claude, démolition et reconstruction d'un abri, 4 La Ville Téhérel.

PC 02207624C0004 : M. LAUNAY Michel, extension en hauteur d'un bâtiment à usage de bureaux, La Basse Millière.

PC 02207624C0005 : EARL LE FREMUR, fosse de stockage couverte, La Ville Helleuc.



~ VIE ASSOCIATIVE ~



RANDO'BIHEN : Circuits du mois d'octobre

Pour tous renseignements : randobihen@gmail.com ou **06.27.55.90.46**

Degrés de difficulté : 1 - Facile 2 - Moyen 3 - Difficile

Rendez-vous **mercredi 13H30** - Parking Ecole Privée

Rendez-vous **vendredi 9H30** - Parking Ecole Privée

09 octobre	Saint Gérard - Fort La Latte	2	11 octobre	Saint-Jacut	1
16 octobre	Saint Méloir des bois	2	18 octobre	Matignon	1
23 octobre	Pont de Lancieux - Saint-Briac	3	25 octobre	Trégon	1
30 octobre	Pleslin Trigavou	2	01 novembre	Saint-Cast	1
06 novembre	Tour de Saint-Jacut	3			

~ VIE ASSOCIATIVE (SUITE) ~

Hénastrail : la journée sportive revient pour sa neuvième édition !



Nous vous convions à réserver votre **23 novembre** pour notre journée sportive. Au programme **2 randonnées de 8 et 15 km, 4 courses enfants dès 14h30, une course nature de 8 km à 16h15 puis le trail nocturne de 16 km à 18 h.** Inscriptions sur le site Nextron prochainement (possible aussi pour les randonnées).

Cette année, nous verserons un don à l'association " For Rose " : 1€ reversé à l'association par inscription adulte course et randonnée.

Merci aux bénévoles de toujours de se rapprocher d'un parent d'élève, d'un membre d'Hénastrail ou de contacter Julien Toublanc au 06.83.55.85 pour vous inscrire.

RDV Le SAMEDI 23 Novembre dès 13H30.



Les prochains matchs des Equipes de Foot de Hénastrail

le 20 octobre à Hénastrail

13h30 : Hénastrail USFF 2 / St-Cast Le Guildo Es 2 (match aller)

15h30 : Hénastrail USFF 1 / St-Cast Le Guildo Es 1 (match aller)

le 3 novembre à l'extérieur

13h30 : Plédéliac US 3 / Hénastrail USFF 1 (match aller)

15h30 : Erquy US 2 / Hénastrail USFF 1 (match aller)

ABC Bibliothèque

L'association ABC (Bibliothèque) propose des **cours d'informatique aux débutants ou plus** les lundis. Pour tous renseignements : 06 27 55 90 46.

SAMEDI 9 NOVEMBRE
Repas du club

US Frémur Fresnaye

Sur place ou à emporter 13€
8 € Enfants (-12 ans)

Repas:
Cochon Grillé
Gratin Dauphinois
Fromage
Dessert

Réservation jusqu'au 5 Novembre

Salle des fêtes d'Hénastrail
19h

VENTE DE TICKET

Maryvonne:	06 50 51 65 33
NEPTUNE CHEZ SAM VIVAL	Valérie : 06 62 29 28 47
	Louis Claude : 07 86 86 73 58

Vente de saucissons "Fabriqué en France" par l'APE de l'école publique afin d'aider au financement des divers projets de cette nouvelle année scolaire. Plusieurs saveurs au choix.

Commande possible **jusqu'au 18 octobre 2024** sur le site HelloAsso ou via les bons de commande disponibles chez les commerçants partenaires.

Contact et informations :

apehenanbihen@gmail.com



SAUCISSONS

Nature, noisettes, comté, enrobé poivre, beaufort et cèpes

4€

L'UNITÉ

TARTINADES

Orientale & basquaise

~ ANNONCE ~



L'école publique est à la recherche de **deux services civiques pour l'année scolaire 2024-2025**. Si dans votre entourage ou dans la commune, vous connaissez un **jeune de 18 à 25 ans qui serait disponible jusqu'au 30 juin 2025**, n'hésitez pas à lui communiquer nos coordonnées !

Nous pourrions le renseigner sur les missions qui lui seraient confiées. Contact : Laurence Veillard, Directrice de l'école publique d'Hénastrail. Tel 02.96.31.53.66

~ AGENDA ~

Vendredi 11 octobre : Animation dictée à 14h, salle du Cercle.

Samedi 9 novembre : Repas de l'US Frémur Fresnaye, à 19h, salle des fêtes.

Lundi 11 novembre : Cérémonie du souvenir de l'Armistice de 1918, à 11h au Monument aux Morts, suivie du vin d'honneur à la salle du Cercle.

Parution du prochain Eclairer Novembre 2024 : semaine 45 (du 4 au 10 novembre).

Date limite d'envoi de vos articles : **vendredi 18 octobre** / mail : accueil.mairie@henanbihen.fr



THEATRE
COMEDIE DE
MARC CAMOLETTI

LA BONNE ANNA

7€

Par la Troupe la P'tite vadrouille
SALLE DES FÊTES
HENANBIHEN

SAMEDI 19 OCTOBRE À 20H30
DIMANCHE 20 OCTOBRE À 14H30
OUVERTURE DES PORTES 30 MIN AVANT
BUVETTE-GÂTEAUX

organisé par l'association ABC Bibliothèque

Horaires d'ouverture de la Mairie :

- Du lundi au vendredi
de 9H à 12H

- Le lundi, mercredi, vendredi
de 14h à 16h30

- Possibilité de prendre rendez-vous avec le Maire ou ses adjoints
le samedi.

☎ : 02.96.31.52.49

secretariat.mairie@henanbihen.fr

<https://www.henanbihen.fr/>

Horaires d'ouverture de l'agence postale :

Du lundi au vendredi
de 9H à 12H

Directeur de Publication

Jean-Michel LEBRET